

Le Bulletin Municipal

# Roche Infos



Mars  
2018

*Horaires d'ouverture  
du secrétariat de mairie  
du lundi au vendredi  
de 14h à 18h  
et le samedi de 9h à 12h*



## >> Mot du Maire

*Chers Rochoises et Rochois,*

C'est toujours avec un grand plaisir que je m'adresse à vous par le biais du traditionnel Roche Infos mensuel. Nous abordons dans ce journal bons nombres de sujets et de conseils dans l'intérêt de tous, qui je l'espère retiennent votre attention.

Je suis régulièrement interpellé par les Rochois consternés par le manque de civisme de certains riverains (bruits, stationnement, propreté, déjections canines). Le printemps se profile à l'horizon et nous allons bientôt pouvoir profiter des extérieurs, pensez au voisinage !

Le recensement vient de se terminer, je voudrais remercier les agents qui ont réalisé un travail de grande qualité, et remercier également la très grande et précieuse participation de la population rochoise pour leurs réponses dans les délais.

Cette démarche obligatoire est d'une grande importance pour notre commune. Elle nous permet de voir l'évolution de notre population et de pouvoir anticiper sur l'avenir. Les dotations versées par l'Etat dans nos communes (DGF) dépendent de notre population, vous comprendrez donc mon insistance sur vos réponses apportées.

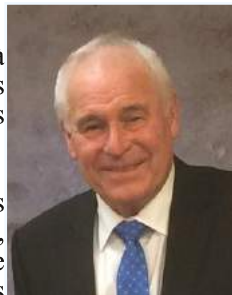
Après un rapide comptage, nous sommes 2141 habitants (le chiffre officiel nous parviendra ultérieurement), nous constatons une augmentation du nombre d'habitants. Notre commune dynamique est attirante, ne relâchons pas nos efforts.

En ce premier trimestre nous travaillons sur les orientations budgétaires ; opération très importante quant aux choix des investissements.

Les transferts de compétences au profit de l'agglomération bisontine se poursuivent. Après le transfert des ZAE, du PLUI et de l'assainissement, c'est maintenant les voiries qui sont à l'étude ; décision très importante si nous voulons passer en communauté urbaine.

Encore merci pour la compréhension et la confiance que vous nous apportez.

*Le Maire,*  
**Jacques KRIEGER**



## >> Dates à retenir

- Mercredi 7 mars : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Samedi 17 mars : **Marché des Producteurs**, Place Fertet de 9h à 12h
- Lundi 19 mars : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h

## >> Comité des fêtes



L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le

**dimanche 4 mars 2018 à 11h,  
salle Jouffroy d'Abbans.**

Vous serez tous les bienvenus.

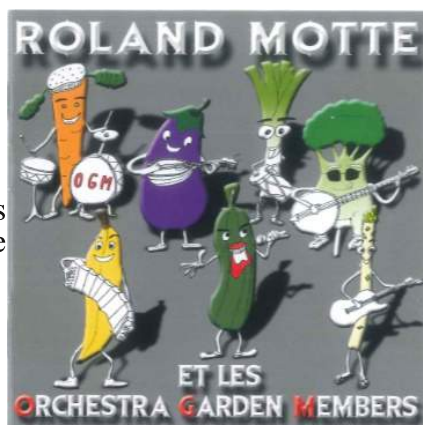
Important : le Comité des Fêtes est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour aider dans les différentes manifestations.

Si vous avez un peu de temps libre, n'hésitez pas à vous faire connaître.

**Le samedi 3 mars 2018  
à 20h salle Lumière :  
Concert de 'OGM'  
(Orchestra Garden Members)**

Des chansons très amusantes orchestrées par Roland Motte, célèbre jardinier d'une grande Radio locale...

Entrée libre ! passage d'un chapeau  
Buvette



**Le samedi 17 mars 2018  
à 20h salle Lumière  
soirée Théâtre : "Réglement de contes"**

pièce en 1 acte, jouée par la troupe du Caméléon.  
(entrée 5 € - gratuit pour les moins de 15 ans)



**Nous vous attendons nombreux à ces différents rendez-vous !**

## >> La Carte Nationale d'Identité

Depuis le 22 mars 2017, seules les communes équipées d'un Dispositif de Recueil (DR) peuvent traiter les demandes de carte nationale d'identité et passeports.

Dans le Doubs, 31 mairies sont équipées d'un DR ; les plus proches de Roche-lez-Beaupré sont :

- **Mairie de Besançon :**  
2 rue Megevand - 25000 Besançon  
Tél : 03 81 61 52 55
- **Mairie de Marchaux :**  
30 Grande Rue - 25640 Marchaux  
Tél : 06 42 51 11 19 - 03 81 54 22 82
- **Mairie de Roulans :**  
34 Grande Rue - 25640 Roulans  
Tél : 03 81 51 89 17



L'enregistrement des dossiers et le remise des cartes d'identité se font uniquement sur rendez-vous.

Avant votre rendez-vous, il vous faudra réaliser votre pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>.

**Cette démarche est obligatoire et gratuite.**

PASSEPORT  
**CARTE D'IDENTITÉ**  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



**MES DÉMARCHES**

*à portée de clic !*

Si vous avez des difficultés à réaliser votre pré-demande (matérielles ou techniques), vous pouvez vous rendre au secrétariat de mairie de Roche-lez-Beaupré où une secrétaire pourra vous guider et/ou le faire avec vous.

## >> Départ de Pascale Bouchasson

ATSEM à l'école maternelle de Roche depuis janvier 2002, Pascale Bouchasson a fait valoir ses droits à la retraite pour une carrière longue le 1er mars 2018.

Pascale était très appréciée des enseignants et des enfants.

Les TAP, mis en place à la rentrée 2013, lui ont permis de se diversifier en prenant en charge l'activité "petit yogi", déployant des trésors d'imagination pour intéresser les plus petits à la maîtrise de leur corps.

Enfants, parents, enseignants, personnel et élus communal se sont réunis autour de Pascale pour fêter avec elle le début de sa nouvelle vie : la retraite ! en lui offrant une participation pour un voyage au Canada.



## >> Dépôt sauvage d'ordures ménagères



Dans notre commune, on rencontre des individus indéclicats qui méprisent toutes règles d'hygiène et de savoir vivre en collectivité. Il n'est pas rare de trouver sur le domaine public des sacs d'ordures ménagères abandonnés par leurs propriétaires.

La commune de Roche-lez-Beaupré bénéficie du ramassage hebdomadaire des bacs gris (déchets incinérables) pour lequel chacun paie un abonnement annuel (variant selon le volume du bac), dans lequel est inclus 12 levées gratuites (soit 1 levée par mois) ; s'ajoute à ce montant, le poids des déchets ramassés (facturé 0.238 €/kilo). Quant au bac jaune (déchets recyclables), il est ramassé une semaine sur 2 et est totalement gratuit.

Les bacs à verre et à vêtements ne sont pas destinés aux ordures ménagères.

Le dépôt d'ordures de façon anarchique sur la voie publique et sur des lieux non appropriés peut entraîner une verbalisation.

**La Commune sévit tout dépôt sauvage en appliquant une pénalité forfaitaire d'enlèvement de 120 €.**



## >> Opération Créaffaire à Roche

**Vous êtes au début de votre projet de création d'entreprise ?  
Vous avez besoin de conseils ?  
BGE Franche-Comté et CitésLab vous accompagnent !**

Des permanences BGE CitésLab auront lieu à la mairie de Roche-lez-Beaupré, le vendredi matin, une semaine sur deux, de 9h à 12h, sur rendez-vous.

Voici le planning du premier semestre 2018 :

- vendredi 16 mars
- vendredi 30 mars
- vendredi 13 avril
- vendredi 27 avril
- vendredi 18 mai
- vendredi 1er juin
- vendredi 15 juin
- vendredi 29 juin



- Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous :
- tél : 03.81.47.97.00
  - mail : [info@bgefc.org](mailto:info@bgefc.org).

**Opération Créaffaire  
avec le passage du Bus BGE à Roche-lez-Beaupré  
le mardi 20 mars de 9h à 12h  
Place Fertet**

## >> Les Restos du Coeur

Parce qu'il y en a qui restent sur la touche,  
Parce que nous ne sommes pas tous égaux devant la précarité,  
Parce qu'il faut prouver que la solidarité n'est pas un vain mot,  
Parce que tout le monde a du coeur,  
la collecte pour les Restos du Coeur s'adresse à tous.



**Elle aura lieu les vendredi 9 mars,  
samedi 10 mars et dimanche 11 mars 2018  
au magasin Super U de Roche  
de 8h30 à 19h30**

Merci par avance pour votre générosité !

## >> Pour la sécurité de tous

Depuis un certain temps, une rampe menant à la grande salle de la mairie avait été réalisée par les agents municipaux afin de permettre à tous, fauteuils pour les personnes à mobilité réduite ou poussettes, l'accès à cette salle de réunion ou de bureau de vote.



Cependant, il restait à installer une main courante pour la sécuriser : c'est chose faite depuis le courant du mois de janvier.



La prochaine et dernière étape sera de matérialiser les emplacements de stationnement afin que nul véhicule ne vienne gêner l'accès à cette rampe.

Nous comptons sur le respect de cette dernière mesure pour assurer à tous une utilisation sécurisée de cet aménagement.

## >> Respectez les piétons

Il est regrettable de devoir rappeler que les trottoirs sont faits pour permettre le passage des piétons, des poussettes et des fauteuils pour les personnes à mobilité réduite.

De plus en plus fréquemment des véhicules stationnent de **façon systématique** sur les trottoirs, parfois pendant des journées d'affilée, notamment rues de Beaupré et du Vieux-Roche, par paresse de garer les véhicules dans les cours ou jardins. De sorte que les passants sont contraints de marcher sur la chaussée, ce qui est quand même le monde à l'envers ! Enfin, sans vergogne, certaines voitures sont garées dans des zones dangereuses parce que la visibilité est faible ou nulle et, comble de sans-gêne, sur des passages pour piétons.



**Nous rappelons qu'en vertu de ses pouvoirs de police municipale le maire est habilité à dresser procès-verbal pour les véhicules en infraction et à transmettre ces PV au Procureur de la République pour sanction.**

Un peu de civisme dans son comportement rend plus agréable la vie de tous dans notre village !

## >> A vos outils

Dans trois semaines le printemps sera là et il faut déjà songer à la parure des jardins et ne pas oublier que les haies en limite de propriété doivent être taillées. Notamment celles qui bordent les voies publiques.



En effet, trop souvent on oublie que la croissance se fait dans toutes les dimensions et qu'une haie de thuyas, de lauriers ou autres arbustes peut gêner la visibilité, gêner les piétons qui n'ont d'autre recours que de marcher sur la chaussée.

Et puis, une haie bien taillée est quand même autrement plus agréable à voir qu'un fouillis anarchique de branches, de rameaux et de feuilles.

Alors, c'est le moment de sortir taille-haies à main, à moteur thermique ou électrique...et de penser à ceux qui empruntent les trottoirs.

Merci pour eux !

**Pour le bricolage et/ou jardinage sonore, pensez à respecter les horaires :**

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h



## >> Histoire de Roche

Suite à de nombreuses demandes, Philippe Coutin lance une réédition de son ouvrage

**"Si Roche-lez-Beaupré m'était conté"**

qui relate 700 ans de l'histoire de notre village.

Les personnes intéressées peuvent réserver ou commander un ou plusieurs exemplaires de cet écrit au **03 81 57 06 69 au prix de 27 € l'unité.**

La réédition porte sur **100 exemplaires.**





## >> Travaux périscolaire-presbytère



Les travaux en cours rue de la Cure visant à rénover le presbytère vont lui donner de nouvelles fonctionnalités. A l'étage, deux appartements vont être aménagés, l'un de 100 m<sup>2</sup>, et le second de 50 m<sup>2</sup>.

Le plus grand a un passé que certains parmi les anciens Rochois connaissent sans doute, du moins en partie. La partie supérieure de l'aile droite du bâtiment était à l'origine une grange lors de sa construction au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Et c'est en 1899 que l'abbé Gaillard, curé de Roche depuis l'année précédente, demande à

la Municipalité, propriétaire, que cette grange soit aménagée en salle de catéchisme.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 26 février 1902, le maire, Nicolas Péquignot, dit Jules, rapporte que depuis longtemps des personnes se plaignent de ce que dans le local affecté au catéchisme sous le nom de salle du patronage St Joseph, se tiennent des jeux, des spectacles, des conférences publiques ou privées, plus ou moins politiques : bref des manifestations favorables à la Réaction ! D'autre part, le curé a installé l'éclairage à l'acétylène aussi bien à l'église qu'au presbytère et en cas d'incendie, la responsabilité de la Commune serait totale qui devrait, en outre, acquitter les dépenses en résultant puisque aucune déclaration n'avait été faite auprès de l'assurance des bâtiments communaux. En conséquence, le CM considérant :

-que la salle établie dans les dépendances du presbytère sert à des tas d'usages autres que celui pour lequel elle était autorisée ;

-que la jouissance du presbytère par le desservant ne confère pas à ce dernier le droit de distraire de sa propre autorité une partie de l'immeuble affectée à un service spécial pour l'employer à des usages qui n'ont aucun rapport avec l'objet auquel le local est destiné ;

-que les représentations théâtrales qui y sont données sont payantes et que le desservant qui exploite cette industrie n'a jamais versé le droit des pauvres conformément à la loi ;

-que le desservant fait usage du gaz acétylène sans aucune déclaration auprès de l'assurance,

prie les autorités compétentes que le local ne serve qu'à l'usage accordé dans sa délibération de février 1899 et que le desservant régularise au plus tôt sa situation auprès de la compagnie d'assurance.

Pour faire bonne mesure, le Conseil décide qu'à partir de 1905, les frais d'assurance du presbytère, de l'église, du clocher et des dépendances seront pris en charge par la Fabrique, organisme gérant les biens et revenus d'une paroisse.

**La souscription publique pour la rénovation extérieure de l'église se poursuit. Nous rappelons que tout don fait à la Fondation du Patrimoine est déductible des impôts pour 60% du montant du don.**

**Des bons de souscription sont disponibles au secrétariat de mairie; vous avez aussi la possibilité d'effectuer votre don via internet à l'adresse suivante: [www.fondationpatrimoine.org/51441](http://www.fondationpatrimoine.org/51441)**

## >> Culte : Paroisse de Beaupré

Samedi 3 mars : à 18h, messe à Thise

Dimanche 4 mars : à 10h30, messe à Chalèze

Mardi 6 mars : à 10h45, temps de prière à Roche-lez-Beaupré

Samedi 10 mars : à 18h, messe à Thise

Dimanche 11 mars : à 10h30, messe à Novillars

Dimanche 18 mars : à 10h30, messe à Thise et sacrement des malades

Dimanche 25 mars : à 10h30, messe des Rameaux à Thise

Lundi 26 mars : à 14h, cérémonie du Pardon à Roche-lez-Beaupré et à 19h à Thise

Judi Saint 29 mars : à 19h, messe à Vaire

Vendredi Saint 30 mars : à 19h, cérémonie à Vaire

Samedi Saint 31 mars : à 21h, veillée pascale à Thise



## >> Etat Civil

### Naissances

Lison JOUVENOT le 19 janvier 2018

Elyas BOULOT le 30 janvier 2018

Zozann ALGUNERHAN le 8 février 2018



*Toutes nos félicitations aux parents !*

### PACS

Emeline BAUD et Benoit WITTRANT  
le 16 février 2018



*Tous nos voeux de bonheur !*

### Décès

Patrick ROBINEAU le 22 janvier 2018 à 41 ans

*Nos pensées accompagnent leur famille.*



## >> La Renaissance

### Bourse « puériculture »

L'association gymnique La Renaissance organise à Roche une bourse « Puériculture » le :



**Dimanche 4 mars de 8h à 13h  
à la Salle Lumière**

Vêtements, jouets, accessoires.... vous seront proposés nombreux et variés et vous n'aurez que l'embarras du choix pour choisir et acheter des articles à votre convenance.

**Venez nombreux, nous vous attendons !**

## >> Tennis Club Rochois



**Le club de tennis de Roche-lez-Beaupré,  
nouvelle saison à compter du 01/04/2018.**

Grâce à nos deux courts situés en pleine nature près de la véloroute, le TCR permet une pratique du tennis adapté aux jeunes et aux seniors, ainsi qu'un accès aux personnes handicapées.

En choisissant le TCR comme club, vous êtes sûrs de pouvoir pratiquer ce sport dans les meilleures conditions possibles, de confort, de convivialité entre amis ou en famille aussi souvent que chacun le désire, et tout ceci pour une cotisation annuelle toujours aussi raisonnable. A titre d'exemple, compter 100€ pour une famille complète, 80€ pour un couple, 55€ pour un adulte, 33€ pour un étudiant et 20€ pour un jeune de moins de 15 ans, éclairage compris.

L'assemblée générale du tennis aura lieu le vendredi 30 mars, à 20h00 dans la salle Courbet, rue de l'école au dessus de la bibliothèque à Roche lez Beaupré. A cette occasion, il sera procédé au renouvellement du bureau. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la réunion. Une permanence se tiendra sur les courts de tennis le samedi 31 mars de 10h à 11h.

Au programme cette année : l'école de tennis toute l'année sauf vacances scolaires, notre championnat par équipes en mai, et notre tournoi interne « challenge Philippe Gagneur les week-end des 25-26/08 et 01-02/09/2018.

Pour tous renseignements utiles, un panneau d'affichage est à votre disposition sur les courts de tennis, ou vous pouvez téléphoner au 06.71.74.61.03, ou consulter le site internet du club à l'adresse suivante : <http://tennis.roche.lez.b.pagesperso-orange.fr/>

## >> Loisirs Club Rochois

Le 26 janvier dernier, plus de 150 personnes ont participé, en présence du Maire de Roche-lez-Beaupré, à l'Assemblée Générale du Loisirs Club Rochois.



Avant la présentation de la situation financière et du bilan des activités de l'année 2017 par les responsables des différentes sections, le Président a exprimé sa satisfaction en constatant que le nombre des adhésions enregistrées en 2017 a compensé le départ du L.C.R. de certains membres de la chorale « Chœur de Pierre » maintenant au niveau de 2016, le nombre des adhérents au 31 Décembre 2017.

Jean-Pierre CONTAL a ensuite rappelé toutes les activités traditionnelles du Club, qu'elles soient hebdomadaires ou ponctuelles telles les voyages, les nombreux repas organisés auxquels les adhérents participent en grand nombre.

Avant de clore la réunion, les adhérents ont procédé à la réélection au Conseil d'Administration de 4 membres dont le mandat était arrivé à expiration et des 2 vérificateurs aux comptes.

Selon une tradition bien établie, l'après-midi s'est terminé par la dégustation de la Galette des Rois.

A la suite de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni le 7 Février pour décider de la composition du nouveau bureau. Ont ainsi été élus ou réélus :

Président :	Jean Pierre CONTAL
Vice Président :	André DA RIVA
Trésorier :	Yves MAISIER
Trésorière adjointe :	Denise PAQUIEZ
Secrétaire :	Annie DAVID
Secrétaire adjointe :	Madeleine ROUSSEAU

Autres membres du C.A : Jean-Claude BOUGUET, Dominique CONTAL, Renée DELIGNY, Christiane KREA, Daniel PEQUIGNOT, André ROY

## >> Nounous Rochoises



L'association des nounous a fêté carnaval.

Les enfants ont pris plaisir à se déguiser, chacun selon ses goûts et ses personnages préférés.

Un goûter leur a ensuite été servi et a ravi leurs papilles.

## >> ERN : Entente Roche Novillars

**Samedi 10 mars 2018 à 20h00**

Salle municipale à Novillars

### **Loto géant**

organisé par le club de foot de Roche-Novillars

De nombreux lots à gagner

Ouverture des portes à 18h30

Début des jeux à 20h00

*Réservations et renseignements au  
06 03 95 26 37 ou 03 81 25 43 69  
ou [laboiteaquine2525@gmail.com](mailto:laboiteaquine2525@gmail.com)*



## >> Elite Karaté Rochois

Le 14 janvier dernier a eu lieu à Besançon la première compétition officielle de la saison (karaté- kumité).

Nous avons 2 champions du Doubs et 2 vice-champions.

### **COUPE DU DOUBS**

#### **Poussins**

- 30kg OUCHACHE Ali BRONZE
- 40kg G WOUBA Teddy médaille OR
- 40kg BAUBICHET Arthur ARGENT

#### **Pupilles**

- 40kg AKAMBO Hugo médaille ARGENT

ARI ,YANIS ET TIMÉO non classés n'ont pas démerité. Ils ont fait de superbes combats.

### **CHAMPIONNAT DU DOUBS**

#### **Minimes**

- 35kg CHAMEROY Evan médaille OR
- 40kg DELSART Jina. BRONZE
- 45kg BARBENOIRE Mattéo BRONZE

Ces 10 compétiteurs ont été qualifiés pour le Championnat de Franche-Comté qui a eu lieu les 10 et 11 février.



## >> Bibliothèque

A compter du 3 mars et jusqu'au 28 avril 2018, vous pourrez venir admirer les *photos de nature* prises par *Magali Crouvezier* lors de ses balades en France (Dordogne, Alpes, Vosges...) et ailleurs (Slovénie, Indonésie).



**Magali présentera son matériel photographique lors de la permanence du samedi 3 mars 2018 de 11 heures à 12 heures.**

**Atelier Écriture Adultes : Jeudi 1er mars 2018 de 17h à 19h.**

**Club-Lecture : Jeudi 8 mars 2018 de 17h à 18h30 : « *Coups de cœur* ».**

**Le Mardi des Mots : Mardis 13 et 27 mars 2018 de 15h45 à 17h15.**

**Apéritif thématique : Jeudi 15 mars 2018 de 18h à 19h30 : « *Escapade historique à Rhodes sous l'ombre des chevaliers* ».** Ce diaporama commenté par Jack Bourguet évoquera cette île, fille de Poséïdon, aux confins de la Méditerranée qui connut de nombreuses civilisations, des Minoens aux Italiens en passant par les Byzantins.



Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog [bibliothequeroche.overblog.com](http://bibliothequeroche.overblog.com).

# >> Histoire de Roche

## Une ténébreuse affaire dans les bois de Roche (suite) par Philippe COUTIN

### L'enquête

La procédure se déroula sur de longs mois (les derniers réquisitoires ne furent prononcés qu'en 1785 !) par suite d'interrogatoires, de contre-interrogatoires, d'assignations (le maire de Chalèze, Jean-Claude Vaytet, assignant même celui de Roche, François Vitte, en suspicion), de délations, de confrontations soit à l'auberge de Guillaume Bonzon, « hôte public », à l'enseigne d'un « Dragon dauphin », sise sur la route royale dans le village de Roche, soit à l'auditoire du bailliage de Besançon, soit dans les geôles de la Conciergerie de Besançon lorsque certains y furent incarcérés.

Tout autant que les dépositions sont intéressants les détails de la vie à cette époque, les habitudes, les façons de vivre que l'on retrouve dans la bonne centaine de pièces constituant ce dossier.

### Les gardes en question

\*Les premiers soupçons se portèrent bien évidemment sur les deux gardes, notamment celui de Roche, Claude-Antoine Pélet, puisqu'il accompagnait la victime au moment du guet-apens ; lui aussi matraqué par les agresseurs, meurtri, n'écouterait que son courage, il courut se réfugier chez lui (l'actuel 22, rue de l'Eglise) en abandonnant son compagnon qui le suppliait pourtant : « Pélet, à moi ! Pélet, à moi ! », dont les cris et les appels au secours furent entendus par des témoins qui passaient à Terre Rouge, mais pas par les habitants de la Grange de la Vaivre qui n'entendirent, lorsqu'ils sortirent tirer l'eau du puits pour abreuver leurs bestiaux, qu'un aboiement contrefait par le-dit Pélet pour amadouer le chien de garde. Pélet n'apprit la mort de Dornier que le lendemain et déclare que parmi les trois assaillants il y avait Joseph Gallon qui, s'adressant à Dornier lui dit : « Bougre, tu portes ici des sacs qui ne sont pas à toi ; tu ne les porteras pas plus loin » et François Courtois, tous deux de Thise, mais dit ne pas connaître le nom du troisième. Claude-Antoine Pélet, environ 37 ans, sera arrêté le 11 janvier 1772 et maintiendra toutes ses dépositions.

Interrogé à maintes reprises dans sa geôle, il ne se souvenait plus du chemin emprunté pour regagner son logis : par la route royale ? par les champs ? Toujours est-il qu'il reconnut que s'il avait bien son mousqueton le soir de l'assassinat, il n'en avait point fait usage parce que surpris en traître par les assaillants. Le curé de Roche, Pierre-Laurent Lhomme, puis Jean-Baptiste Rousiot, Pierre-François Rousiot, Pierre-Joseph Vitte et Jean-François Colard qui rendirent visite au-dit Pélet peu de temps après la sinistre journée du 28 octobre, le trouvèrent alité chez lui, la chemise ensanglantée, la tête enflée et meurtrie . Le sieur Pélet sera libéré le 15 mai 1771.



\*Jean Morichon est lui aussi questionné, car il était au courant du chemin qu'allaient suivre ses deux compagnons et que dès le lendemain matin à 5h, il partait pour Marchaux construire un four pour cuire le pain pour la châtelaine de Chatillon-Guyotte. Agathe Ruby, femme d'Edme Biérix déclare qu'en allant à Besançon avec d'autres femmes qui la suivaient, elle les entendit dire qu'on se repentait de n'avoir pas tué l'autre garde, celui de Roche, Pélet, et que Jean Morichon aurait touché à la main les auteurs du meurtre à la sortie du cabaret de Gabriel Gallon. Jean Morichon est arrêté le 1<sup>o</sup> janvier 1772 et interrogé à nouveau dès le lendemain, ne se recoupant pas avec ses précédentes déclarations. Il sera libéré, lui aussi, le 15 mai 1772.

Le 19 octobre 1772, lors du recollement général, François Bernard porta accusation contre Jean Morichon ; en sortant de l'auberge le 28 octobre « à la nuit tombante », Jean Morichon aurait dit à Dornier : « Tu me le paieras d'avoir fait un rapport au greffe de Montfaucon » et tous deux de se renvoyer la balle, chacun accusant l'autre d'avoir fait un rapport sur lui et saint Jean (sobriquet du-dit Morichon) de conclure : « Tu n'es pas encore quitte ».

Jean-Claude Bernard rapporte que quelque temps avant le meurtre, Morichon buvant chez lui environ vers midi, aurait dit depuis sa table qu'il voulait cribler Jacques Dornier.

Enfin, François Bernard le Jeune assure avoir entendu Morichon dire le soir du meurtre avant « le soleil couché » à Pélet en parlant de Dornier, qu'il aurait son compte ce même soir.

Ce même 19 octobre, Jean Morichon se constitue volontairement prisonnier.

#### Les témoins

\*Ce sont toutes les personnes assignées qui auraient pu voir ou entendre quelque chose se rapportant au drame du fait de leur proximité géographique ou des échos qu'elles auraient recueillis. Ainsi, Thérèse Bernard qui faisait la lessive chez son père ne sait rien ; Jean-Louis Grosjean, lui, battait le blé dans sa grange des Vaux et ce sont des enfants de Chalèze qui, en lui demandant l'aumône, lui apprirent le meurtre etc.

Par contre, Claude-Etienne Coulon, cuisinier demeurant à la maison de MM. les Missionnaires de Beaupré, rapporte que Jean Gallon lui aurait dit que les nommés Joseph Gallon, François Courtois et Antoine Bernard, le fils du greffier de Chalèze, avaient tué Jacques Dornier

\*Jean-François Renaud, laboureur à Roche, s'est rendu à la veillée dans le domicile de Claude-Antoine Pélet quelques jours après le meurtre ; il y avait deux hommes de Thise qui auraient déclaré que les auteurs de ce meurtre avaient bien fait de tuer Jacques Dornier car il aurait ruiné d'amendes les villages de Thise, Roche et Chalèze ; que le nommé François Courtois buvant dans le cabaret de Pierre-Jacques Bonzon a dit à l'hôtesse qu'il est innocent mais que les mauvaises langues le feraient périr.

François Courtois aurait dit, 5 à 6 jours après le meurtre à Marie Viard, femme de Jean Morichon, que si son mari avait été avec les autres gardes, il aurait eu son compte le premier.

\*Le 26 novembre 1771, ordre est donné aux forces de police d'appréhender François Courtois, Joseph Gallon, Claude-Antoine Pélet et Jean Morichon. Lorsqu'elles se présentent au domicile du premier nommé, elles font chou blanc : l'oiseau s'est envolé !

Le 1<sup>o</sup> avril 1772, une perquisition pour arrestation menée au domicile d'Antoine Bernard ne donne pas plus de résultat.

Le 15 février 1775, suite au monitoire de décembre 1774, Claudine Marquis et son mari Jean-Claude Bernard viennent témoigner contre François Courtois qui, selon eux, s'est rendu chez le nommé Savourey pour raconter comment les choses s'étaient passées et dire : « Dornier dort pour toujours ». Tout le village de Thise, paraît-il, avait une connaissance parfaite de ce crime.

\*Un recollement général aura lieu le 19 octobre 1772 au cours duquel pas moins de 52 personnes déposèrent. A l'issue de ces dépositions et des confrontations, le procureur décide de traduire en justice François Courtois, Joseph Gallon, Antoine Bernard, Jean Morichon et Claude-Antoine Pélet.

*A suivre ...*

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER  
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,  
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET  
Impression ESTIMPRIM - Besançon  
mairie@roche-lez-beaupre.fr